

Ref: TG AFR62/2011.034
Index: AFR62/011/2011

M. Joseph Kabila
Président de la République Démocratique du Congo
Palais de la Nation
Avenue de Lemera
Kinshasa-Gombe
République Démocratique du Congo

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



AMNESTY INTERNATIONAL INTERNATIONAL SECRETARIAT
Peter Benenson House, 1 Easton Street,
London WC1X 0DW, United Kingdom
T: +44 (0)20 7413 5500 F: +44 (0)20 7956 1157
E: amnestyis@amnesty.org W: www.amnesty.org

6 octobre 2011

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT JOSEPH KABILA

APPEL A TRADUIRE LES PROMESSES DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITE EN ACTES

Monsieur le Président

Je vous écris pour vous encourager à pleinement réaliser vos promesses dans le domaine de la réforme du système judiciaire congolais et de mettre en œuvre des actions concrètes afin de lutter efficacement contre l'impunité pour les crimes internationaux commis en République démocratique du Congo (RDC) et pour permettre aux victimes de ces crimes d'obtenir la vérité, la justice et les réparations auxquelles elles ont droit.

Vous avez, à maintes reprises depuis le début de votre mandat, fait de la réforme du système judiciaire et de la lutte contre l'impunité vos priorités. Récemment, vous avez réitéré cet engagement, lors de votre discours devant la 66ème session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, en faveur de la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, de l'armée, de la police, de la justice et des services pénitentiaires en RDC. Je considère que la mise en œuvre effective de ces réformes est essentielle pour mettre fin à l'impunité qui règne en RDC. Je tiens à saluer en particulier l'initiative récente de votre Gouvernement, répondant à l'une des recommandations du rapport du Projet Mapping des Nations unies, et visant à l'établissement d'une cour spécialisée chargée de la répression des crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Un an après la publication du rapport du Projet Mapping des Nations unies documentant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en RDC entre mars 1993 et juin 2003, de grands progrès restent à faire dans les domaines du renforcement du système judiciaire et de la lutte contre l'impunité pour les crimes de droit international passés et actuels.

Le rapport du Projet Mapping des Nations unies a identifié plus de 600 cas de violations les plus graves des droits humains et du droit international humanitaire commises en RDC. Ce rapport a également conclu aux termes d'une évaluation de la capacité du système de justice congolais que celui-ci était incapable en l'état actuel de rendre justice pour ces crimes. Parmi les problèmes relevés ce rapport a mis l'accent notamment sur les moyens restreints accordés au système judiciaire, la tolérance d'interférences par les autorités politiques et militaires dans les affaires judiciaires qui entraînent un manque d'indépendance du système judiciaire, et l'inadéquation de la justice militaire seule compétente pour répondre aux nombreux crimes internationaux souvent commis par les forces de sécurité.

Dans son récent rapport intitulé « *Il est temps que justice soit rendue : La République démocratique du Congo a besoin d'une nouvelle stratégie en matière de justice* » (Index : AFR62/006/2011) et publié le 10 août 2011, Amnesty International, tout en reconnaissant que le renforcement du système judiciaire congolais est un processus sur le long terme, constate que les efforts actuels restent insuffisants face aux vastes réformes à entreprendre pour que les victimes des crimes internationaux commis en RDC obtiennent la vérité, la justice et les réparations - sous les formes de restitution, indemnisation, réadaptation, satisfaction et garanties de non-répétition - auxquelles elles ont droit.

Monsieur le Président, je vous invite vivement à développer et mettre en œuvre sans plus tarder une stratégie de réforme du système judiciaire et de lutte contre l'impunité fondée sur les recommandations du rapport du Projet Mapping ainsi que sur les recommandations complémentaires suivantes.

En particulier, je vous encourage à poursuivre les efforts en vue de mettre en œuvre une réforme globale et à long terme du système judiciaire congolais afin de lui permettre de lutter efficacement contre l'impunité, et notamment :

- Adopter des mesures visant à assurer la protection des victimes et des témoins, et notamment un cadre juridique à cet effet;
- Assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire en renforçant le rôle du Conseil supérieur de la magistrature et en luttant contre les interférences politiques et militaires;
- Donner les moyens financiers, matériels et humains pour que le système judiciaire puisse remplir au mieux sa mission;
- Transférer aux juridictions civiles la compétence pour connaître des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre et des autres crimes internationaux;
- Assurer la mise en œuvre de l'exécution des décisions de justice condamnant l'État pour crimes internationaux;
- Faire en sorte que les victimes de crimes internationaux obtiennent des réparations pleines et entières;
- Réformer le système pénitentiaire pour notamment améliorer les conditions de détention et réduire le nombre d'évasions.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur la nécessité de mettre en place des mécanismes complémentaires de justice transitionnelle en conformité avec les standards internationaux et sur la base d'un processus de consultation avec les victimes et la population dans son ensemble. Ces mécanismes comprennent la mise en place d'une cour spécialisée chargée d'enquêter et de poursuivre les auteurs présumés de crimes internationaux commis en RDC qui s'inscrive dans le cadre de la réforme du système judiciaire globale afin de permettre son renforcement. L'établissement d'un programme national de réparations pour les victimes de crimes internationaux, complémentaire des mécanismes existants, est également indispensable.

Enfin, je vous invite à mettre en œuvre au plus vite un mécanisme efficace d'assainissement des services de sécurité, en particulier la police, les forces armées et les services de renseignement, afin que les auteurs présumés de crimes internationaux n'exercent plus de fonctions au sein des institutions de l'État. A ce titre, il est impératif de procéder à l'arrestation de Bosco Ntaganda qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt pour crimes de guerre décerné par la Cour pénale internationale.

Je suis convaincu que la mise en œuvre de ces recommandations permettra également de prévenir la commission de nouveaux crimes internationaux. La mise en place d'un mandat d'expert indépendant du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur la RDC pour l'assistance technique en matière de réforme judiciaire et de lutte contre l'impunité pourrait aider la RDC en ce sens.

En vous priant de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma plus haute considération,

Pour Salil Shetty, Secrétaire Général